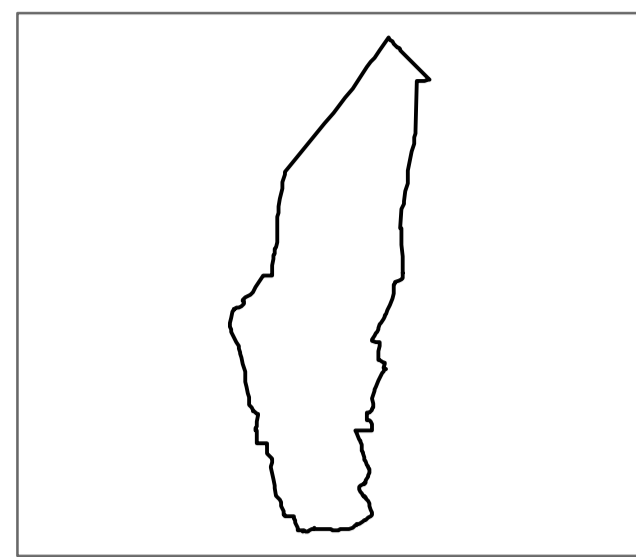


RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE

LE TERRITOIRE COMMUNAL

4.C



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire
Jean DUFFRESNE

ECHELLE:
1:5 000

SOURCE:
DCI - Cadastre
Droits réservés - 2013

urbanism
Urbanisme - Développement durable
Urbanisme - Services administratifs

9, rue du Prieuré
37140 BOURGEOISEL
Tél : 02 47 95 57 16
Fax : 02 47 95 57 16
Mail : contact@urbanism.fr

Éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :

- Haie
- Mur
- ▭ Élément bâti
- ▭ Bois

Éléments génériques :

- ▭ Bâtiment pour lequel un changement de destination est autorisé sous conditions (art. L.451-19 du CU)
- ▭ Secteur bénéficiant d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▭ Bande de retrait des constructions liée à l'ABS et la RD 35 (art.L. 111-6 du CU)
- ▭ PPRI du Val d'Authon
- ▭ Espace Boisé Classé
- ▭ Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une liaison douce d'une emprise de 3,5 m	Commune	1040 m²
2	Création d'une voie de desserte et de places de stationnement en épi (largeur 9 m)	Commune	970 m²
3	Aménagement du carrefour	Commune	90 m²
4	Aménagement du carrefour	Commune	25 m²
5	Aménagement du carrefour	Commune	30 m²
6	Aménagement du carrefour	Commune	190 m²
7	Aménagement du carrefour	Commune	35 m²
8	Aménagement du carrefour	Commune	65 m²
9	Aménagement du carrefour	Commune	80 m²
10	Aménagement du carrefour	Commune	65 m²
11	Aménagement du carrefour	Commune	60 m²
12	Aménagement du carrefour	Commune	75 m²

